

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19194 - 74ÈME ANNÉE

20 décembre 2018 :

Déclaration du Parti Communiste Réunionnais

1848-2018 : 170 ans après l'abolition de l'esclavage, désormais, place à la Responsabilité pour régler l'héritage historique et bâtir l'avenir

La déclaration du PCR relative au 170^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage a été lue hier soir, le 19 décembre, au cours d'un repas partagé sur le front de mer du Port, Le Port un lieu symbolique de la lutte contre les injustices. La lecture fut faite par Firose Gador, assistante sociale, membre du Comité Central, élue secrétaire de la section du Port en 2018 et élue municipale du Port.

Le 20 décembre 1848, l'esclavage fut officiellement aboli à La Réunion. Il aurait pu l'être depuis 1794, en application de la décision de la Convention de septembre 1793. Mais, des Réunionnais à la tête de l'économie et des institutions locales s'y opposèrent, prolongeant ainsi les souffrances des esclaves d'un demi siècle supplémentaire - 54ans exactement. Le travail de mémoire doit éclairer les raisons qui ont conduit une partie de la société réunionnaise à refuser la liberté aux autres. Pourquoi ce qui était juste et bon pour ces personnes ne pouvait-il pas être partagé, selon elles? La question est toujours d'actualité.

Aujourd'hui, 170 ans après l'abolition officielle de l'esclavage, soit 224 ans après la première abolition, une partie de la société réunionnaise contemporaine refuse toujours aux autres les mêmes avantages à la prospérité et à l'épanouissement. Actuellement, près de la moitié de notre société (43%) vit sous le seuil de pauvreté, ce qui est totalement contraire à la Dignité humaine.

L'Histoire chancelle car elle n'est pas enseignée

En ce jour anniversaire, nous devons souligner le rôle essentiel des Communistes et des Démo-

crates Réunionnais dans le développement de la conscience réunionnaise. En 1959, des Réunionnaises et Réunionnais ont affirmé l'existence d'un peuple réunionnais et ont quitté la tutelle d'un parti parisien. Ils ont posé les bases de l'émancipation politique en créant le Parti Communiste Réunionnais. Cet évènement fut un acte d'engagement vers la responsabilité et la compétence. .

60 ans, plus tard, la conscience collective réunionnaise a bien progressé. L'idée que "nou lé capab dan nout péi" a fait son chemin avec comme objectif "légalité ante nou dan noute péi". Les manifestations que nous venons de connaître illustrent parfaitement la possibilité qui est offerte à de nouvelles couches sociales d'être utiles à leur pays.

Promouvoir l'unité réunionnaise contre la division

Pour le PCR, l'une des conditions du progrès pour tous, c'est de préserver l'unité du peuple réunionnais. L'idée d'organiser une Conférence Territoriale, élargie aux forces vives, est un espoir de plus en plus partagé. En 1848, le régime le plus inhumain, l'esclavage, a été vaincu. En 2018, la Responsabilité pour régler cet héritage historique et bâtir un avenir fraternel est à notre portée.

Fête réunionnaise de la liberté sous le signe de la lutte

20 décembre chômé et férié : PCR aux côtés de la CGTR

De nombreux travailleurs sont obligés d'occuper leur poste le jour commémorant l'abolition de l'esclavage à La Réunion. En effet, contrairement au 1er mai, le 20 décembre n'est pas payé et férié car les travailleurs qui sont requis ne bénéficient pas d'une journée payée double.

Le 20 décembre est une date essentielle, constituante de l'histoire du peuple réunionnais. Elle marque en effet le jour où la dignité d'être humain a été reconnue à la majorité des Réunionnais. Pendant des décennies, la célébration du 20 décembre était combattue par le pouvoir. Mais la détermination des communistes et des forces de progrès du pays allait amener le PS à s'engager à faire du 20 décembre un jour férié si jamais il arrivait au pouvoir. Ce fut fait en 1981. La revendication des communistes, c'était un jour férié chômé et payé, comme le 1er mai. Cela suppose donc que si des travailleurs sont à leur poste ce jour-là, ils doivent être payés double.

L'article d'Eugène Rousse publié dans Témoignages des 17, 18 et 19 décembre dernier a rappelé l'hostilité des conservateurs de l'époque à la commémoration du 20 décembre. Ainsi, sous l'impulsion de parlementaires réunionnais, le sénateur Louis Virapoullé et le député FN Jean Fontaine, l'objectif était de noyer la

commémoration de l'abolition de l'esclavage dans une date fourre-tout qui aurait alors été systématiquement située un dimanche, afin de préserver les intérêts du patronat.

Barrage à Saint-Pierre

L'Assemblée nationale a finalement fixé au 20 décembre la commémoration de l'abolition de l'esclavage. Mais le jour férié réunionnais n'est pas l'égal du 1er mai, car il n'est pas chômé et payé.

Comme le 20 décembre se situe à quelques jours de Noël, les grandes enseignes commerciales détenues par des capitaux extérieurs à La Réunion ont toujours refusé de fermer, car c'est une période au cours de laquelle elles réalisent d'importants profits.

Faire respecter le 20 décembre est un combat de longue date de la CGTR et du PCR. Fidèles à ce combat, la CGTR Région Sud et la CGTR Commerce ont organisé hier une mobilisation à Saint-Pierre, avec le soutien de la Section communiste de Saint-Pierre. Les travailleurs étaient couverts par un préavis de grève de la CGTR Commerce.

Les militants ont organisé un barrage à l'entrée de la ZAC Canabady. À la place des champs de canne s'y dressent en effet des temples de la

société de consommation, détenus par le Groupe Hayot. Cette opération a permis aux syndicalistes de rappeler la nécessité de la lutte, ainsi que le lancement d'une pétition demandant au préfet de faire respecter le droit des Réunionnais à ne pas travailler le 20 décembre.

Action de gilets jaunes à Saint-Leu

Il est à noter que hier matin également, un groupe de gilets jaunes a organisé un barrage filtrant à l'entrée de la zone commerciale du Portail à Saint-Leu. Là aussi, il s'agissait de sensibiliser l'opinion sur l'importance du 20 décembre, et la nécessité de faire respecter le droit de ceux qui ne désirent pas travailler le jour de la commémoration de l'abolition de l'esclavage dans leur pays.

Ceci a donc permis de souligner qu'au sein du mouvement social déclenché par les gilets jaunes, certains sont donc acquis à cette idée progressiste fondamentalement liée à la reconnaissance de l'existence d'un peuple réunionnais : pour un 20 décembre férié, chômé et payé.

M.M.

In kozman pou la rout

« Larzan i fé vativien : zordi li lé la, domin li lé fine sové »

Di pa moin zot i koné pa kozman-la. Si zot i koné pa li tèlkesé, zot la fine fé lèspèryans sète afèr la... Konbien foi zot i aprann in moun zot la koni ali kan li té plin o zas, dizon la fini par tonm dsi la paye. Kisoï pars li té dépansyé ! Kisoï pars demoun la fé pran ali makaroni pou la bouzi ! Kisoï pars li gingn pa dir non. Final de kont an parmi l'moun néna sak i koné dir non é pi néna sak i koné pa. Zot i pans pa konm moin zot ? Aprés néna la féblèss l'amour : antansyon sa ! Néna poin arien i boush out zyé konmsa... Mi vé pa dir azot pass z'ot tan pou vèye z'ot mago si zot néna inn mé i fo zot i kalkil in n'afèr : kékshoz i i goumant pa, li tass, é afors tassé li diminyé é momandoné kan ou i rode ali li lé parti. Loumaye mi di azot ! Vèye ou mèm, pars i aprann pal o shien manj la grèss ! Moin lé sir in pé la tilté la. Alé ! mi lèss azot roflèshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Initiative de la CGTR

Pétition pour un 20 décembre chôme et payé



Manifestation hier à Saint-Pierre pour un 20 décembre chôme et payé.

La CGTR a lancé hier une pétition adressée au préfet, aux élus et maire de La Réunion, et au président du Conseil régional. Voici le texte :

Nout zansèt la soubat pou nout liberté, ni doi rend azot lomaz, alon batay pou un 20 desanm CHÔMÉ èk PAYÉ !

Nos ancêtres se sont battus au péril de leur vie pour arracher notre liberté. Mais aujourd'hui, nous assistons à un retour de l'esclavage dit "moderne" par l'exploitation des travailleurs et des

travailleuses. Les patrons utilisent le chantage au chômage comme arme fatale. Plus de **180 000 personnes sont sans emplois** à La Réunion ! Il est donc facile pour les patrons de nous exploiter sans que nous n'osions nous rebeller... **Soman, lesclavaz la fini !! Kréol sort dann fénoir, nout zansèt la soubat kont lesclavaz, anou i fo ni lève kont lesclavaz moderne !**

Les salarié-e-s sont sous pression au quotidien et sont traités comme des kleenex : **mal payés, exploités, menacés**, avec des **contrats précaires**, notamment les jeunes. Nos conditions de travail se dégradent,

nos salaires n'augmentent pas, mais **les profits des grandes multinationales explosent !**

Ces grands groupes nous exploitent dans une forme d'esclavage moderne et menacent les petites entreprises réunionnaises, pourtant les premières créatrices d'emplois. Ni di arèt èk sa !

Cette pression et ce chantage s'illustre d'autant plus dans le commerce au mois de décembre : les magasins sont ouverts les dimanches, et **ce jour symbolique de la fête de l'abolition de l'esclavage**. D'après la loi, le travail n'est pas obligatoire ces jours-là.

Pourtant, des centaines de salariés sont forcés de travailler, sous la menace. Notamment dans les grands supermarchés. Sa lé pa normal ! 20 décembre lé férié : na point personne i doit travailler!

Pou rend nout zansèt lomaz, ni demand :

- 20 décembre chôme et payé pour toutes et tous !

Ce combat nous devons le mener pour ne pas oublier le prix de la liberté et notre histoire. C'est notre devoir.

Signez la pétition !

Pour signer la pétition

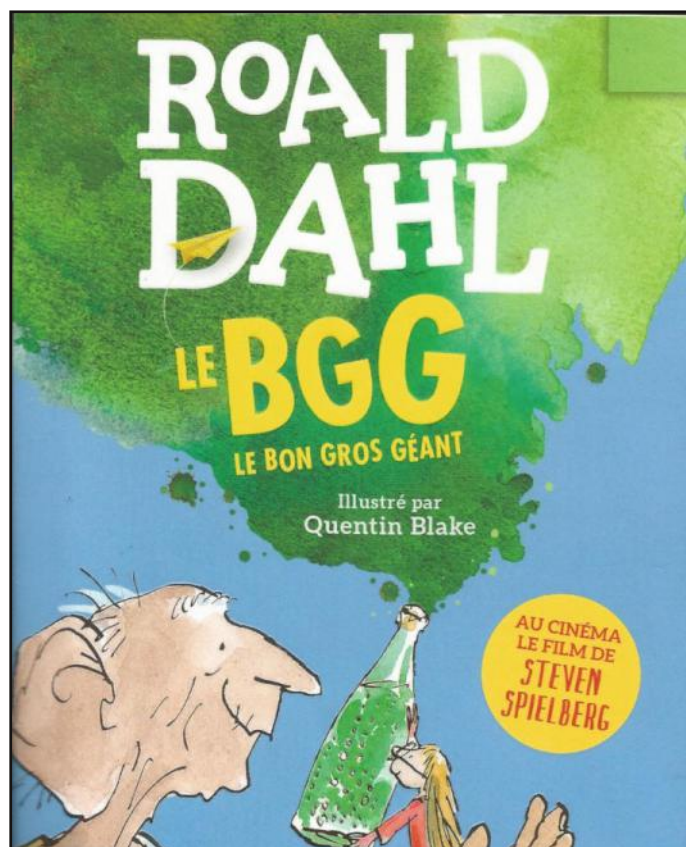
<https://www.change.org/p/préfet-de-la-réunion-pou-un-fèt-kaf-chômé-èk-payé>

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Dictionnaire du BGG



Le BGG (Le Bon Gros Géant) de Roald Dahl, en Folio junior.

Nous avons tenu à dictionner le baragouinage magique du BGG. Les géants n'ayant pas de mère, ils apprennent à lire tout seuls dans Dickens, au gré de leur fantaisie, ce qui fait un langage tout soufflé de rêves, dont nous vous proposons en exclusivité un dictionnaire inédit.

Voyage dans l'oreille d'un géant :

Abomineux (adj.) ; alligrasporc (n., masc. sing.) ; amobinable (adj.) ; angue (n., masc. sing.) ; badivernage (n., masc. sing.) ; bagandaine (n., fém. sing.) ; bavardinage (n., masc. sing.) ; bavardouillage (n., masc. sing.) ; bavardouiller (v.) ; blablatifoler (v.) ; bobarder (v.) ; bobardeur (adj.) ; bouffpittance (n., fém. sing.) ; bourbailleux (adj.) ; broufrayeur (n., masc. sing.) ; calaminable (adj.) ; calembreloque (n., masc. sing.) ; calembretelle (n., fém. sing.) ; canne à balle (exp., masc. sing.) ; canne à cule (exp.) ; cannibalaire (adj.) ; carapatailler (v.) ; catastropheux (adj.) ; cloin (n., masc. sing.) ; chat-qui-varie (n., masc. sing.) ; complexiqué (adj.) ; crème chante-Lily (exp.) ; déchiqueter (v.) ; déconfituré (adj.) ; dégoûtable (adj.) ; délacérer (v.) ; délexquis (adj.) ; délexquicieux (adj.) ; délexquisavouricieux (adj.) ; désastrique (adj.) ; désaxécrable (adj.) ; déssoubolé (adj.) ; dévorastateur (adj.) ; difficultueux (adj.) ; éboucrailleur (v.) ; écoulier (n., masc. sing.) ; éléfont (n., masc. sing.) ; embrouillaminé (adj.) ; encras-souiller (v.) ; englouffrir (v.) ; s'enquereller (v.) ; en-

vers et carnation (exp.) ; s'entortillembrouiller (v.) ; s'eplikser (v.) ; escorgriffer (v.) ; exécraouiller (v.) ; excrasseux (adj.) ; excrignoble (adj.) ; exsucculent (adj.) ; extraballot (adj.) ; faniaise (n., fém. sing.) ; fantabuleux (adj.) ; fantasfarabuleux (adj.) ; fantastoc (adj.) ; faramidable (adj.) ; faraminable (adj.) ; farfoulet (n., masc. sing.) ; faribaine (n., fém. sing.) ; faribolesque (adj.) ; flanouiller (v.) ; (une) fois et quelques (exp.) ; fournaises (n., fém. plur.) ; frambouille (n., fém. sing.) ; (de) front en congre (exp.) ; frigidifier (v.) ; gambadiller (v.) ; gigantesque (adj.) ; hachischarpie (n., fém. sing.) ; hélico presto (exp.) ; hernigropère (n., masc. sing.) ; hippogrosse-dame (n., fém. sing.) ; ignominable (adj.) ; immondissure (n., fém. sing.) ; jaimelle (n., fém. sing.) ; j'avais de la mie (exp.) ; kidnattraper (v.) ; merveilleux (adj.) ; mar-mouillon (n., masc. sing.) ; marraigne (n., fém. sing.) ; mélancoleux (adj.) ; mélipender (v.) ; milborolant (adj.) ; minablicule (n., masc. sing.) ; miniscule (adj.) ; mirabulant (adj.) ; mirabuleux (adj.) ; monstruable (adj.) ; nablotin (n., masc. sing.) ; nau-séabeurk (adj.) ; nobstacle (n., masc. sing.) ; norphelinat (n., masc. sing.) ; oreillouchette (n., fém. sing.) ; panzé (adj.) ; papillon (n., masc. sing.) ; phoque en pâte (exp.) ; pince alors ! (interj.) ; portille (n., fém. sing.) ; pou-dingue (n., masc. sing.) ; précise et ment (exp.) ; prendre le bas du combat (exp.) ; se prestopiter (v.) ; radiocafteur (n., mas. sing.) ; redoncule (adj.) ; refluquet (n., masc. sing.) ; réponse du berger à la mégère (exp.) ; répugnable (adj.) ; rhinosse (n., masc. sing.) ; rille (n., masc. sing.) ; san-sonniais (n., masc. sing.) ; savourable (adj.) ; savouricieux (adj.) ; schnockombre (n., masc. sing.) ; scrofulé (n., fém. sing.) ; serpent à sornettes (n., masc. sing.) ; sistance (n., fém. sing.) ; sotterie (n., fém. sing.) ; soupçonnieux (adj.) ; télescope (n., masc. sing.) ; télé-bla-bla (n., fém. sing.) ; temps de dire plouf (exp.) ; terrifroyable (adj.) ; tintinnabuleur (n., masc. sing.) ; tirbouchonner (v.) ; tord-la-loi (n., masc. sing.) ; tordu-bohu (n., masc. sing.) ; tortillonner (v.) ; tourbivoltant (adj.) ; tournebulle (n., fém., sing.) ; toupie de sansonnet (exp.) ; tracarabuster (v.) ; trettiner (v.) ; troglpompe (n., masc. sing.) ; tropigner (v.) ; vermieux (adj.) ; vertouchu (interj.) ; vilpriser (v.) ; vrombironnant (adj.) ; zorphelin (n., masc. sing.)

Conseils de BGG pour l'usage de ce dictio-dingue : « La signification n'a pas d'importance (...), on ne peut pas toujours parler clairement ». Il indique : « Très souvent, mes phrases ne sont pas du tout adroites, elles sont même très à gauche » - ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Agrandissez votre langage et déb(r)ouillassiviez-vous en foldingo !

Jean-Baptiste Kiya

Billet philosophique

Emmanuel Macron et Annick Girardin fidèles à Victor Schœlcher et Sarda ?



Le sculpteur Marco Ah-Kiem devant sa statue de deux grands militants anti-esclavagistes de France, Victor Schœlcher et Sarda-Garriga.

La Fête Réunionnaise de la Liberté a pris une grande ampleur cette année à l'occasion de la célébration du 170^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage à La Réunion, grâce à de nombreuses actions très positives menées dans tout le pays par diverses collectivités et organisations syndicales, politiques, associatives. Parmi ces événements, nous en citerons deux qui, comme bien d'autres, ont mis en avant cette valeur fondamentale de la célébration de tout 20 Désanm : l'importance de l'union du peuple réunionnais pour la libération de son pays du système néo-colonial en place.

Nous parlerons d'abord de la présentation par le talentueux et dévoué sculpteur réunionnais Marco Ah-Kiem, le 16 décembre devant sa Sculptothèque du chemin de l'ilet Quinquina à Sainte-Clotilde, de sa nouvelle œuvre, qui présente deux célèbres militants anti-esclavagistes de France ayant contribué

avec force à l'abolition de l'esclavage à La Réunion le 20 décembre 1848. Il s'agit de Victor Schœlcher (1804 – 1893), nommé sous-secrétaire d'État aux colonies après la seconde révolution en France en 1848, et de Joseph Sarda-Garriga (1808 – 1877), nommé Commissaire général de la République à La Réunion après cette révolution, qui se retrouvent côte à côte dans cette belle statue.

Comme l'a rappelé Marco Ah-Kiem lors de cette présentation, Victor Schœlcher a préparé le décret gouvernemental du 27 avril 1848 déclarant l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises et il a envoyé Sarda-Garriga à La Réunion pour appliquer ce décret le 20 décembre. Et nous ne devons pas oublier que ces deux militants révolutionnaires ont dû surmonter bien des épreuves, face aux maîtres blancs comme face à leurs copains "républicains", pour mener leurs combats humanistes qui n'ont pas toujours atteint leurs objectifs.

Combattre les séquelles de l'esclavage

C'est pourquoi nous voulons souligner aussi les richesses d'un autre événement ayant marqué cette célébration ; il s'agit du Séminaire pluridisciplinaire organisé les 17 et 18 décembre à l'Université de La Réunion par le Mémorial Camille Jurien, présidé par la militante culturelle Florence Rivière, sur le thème : "Quels impacts de l'esclavage sur l'agencement de la société et les comportements des individus à partir de la situation réunionnaise ?". Ce séminaire fut marqué notamment par la qualité des interventions d'une vingtaine de spécialistes et chercheurs très divers pour améliorer la culture de notre mémoire historique et les enseignements à en tirer afin de construire un avenir meilleur ; à noter aussi la qualité des échanges entre les intervenants, sans polémiques, afin de renforcer l'unité dans la diversité.

Dans cet esprit, nous retiendrons quelques éléments de la synthèse de ce séminaire présentée par son animateur, Raoul Lucas, socio-historien de l'éducation à l'université, pour qui il est indispensable de donner plus de place à la création littéraire, artistique, culturelle et idéologique réunionnaise afin de mieux combattre les séquelles de l'esclavage aujourd'hui. Ces orientations encourageantes afin de continuer le combat pour la libération du peuple réunionnais nous amènent à poser la question : Emmanuel Macron, président de la République, et Annick Girardin, ministre des Outre-mer, seront-ils fidèles à Victor Schœlcher et Sarda-Garriga ?

Oté

Vin désanm sa nout fète la viktoir kont in l'ord inimin

Somanké yèr zot la rogard in bon éspéktak dann z'ot komine sansa dann in komine zot néna z'ot frékantasyon. Somanké, zot a réinir par-la é zot la manz in bon manzé zot la pa péyé. Pétète zot la vèye in fé dartifis é konm dann tan lontan, kan lo bann zétinsèl i tonm, zot la kriy : «Grinn mayé ! ». Sirman sa la rapèl azot z'ot bontan.

Zot bon tan ? Mé lontan téi fète pa vin désanm-la. I paré mèm inn-dé group famiy té i avans ziska dsi l'bor shomin avèk z'ot bob, z'ot batavèk épi z'ot kayanm. Moin la mèm vi désèrtin l'avé in sintir rouz garoté konm in sintir. Aprésa zandarm té i vien épi la bann, si èl la pa parti o maye, èl téi rotrov aèl o post ziska lo soir. Inn-dé zouar bob té i pass in pé dann lo banzékar épi téi shant. A ! Téi shant ! Kosa zot téi shant ? In shanson té i di konmsa : «Sarda la donn anou la libèrté ! Viv la libèrté !» épi d'ot shanté ankor – lo mèm téi shant zourné mardi gra.

Kèl shomin nou la fé dopi tan-la. Kèl shomin pou amenn in gouvèrnman désid 20 désanm fèryé. Ala ké mi di nou ! Mé nou sé kisa ? Nout parti kminis rényoné, sa lé sir ! Sindika CGTR, sa lé sir galman ! L'inyon dé fam La Rényon. Bann zorganizasyon jenn konm l'ODJR, lo Corj, lo Fjar épi bann pèrsone progrès sa lé sir ! Arzout èk sa bann zartis !. Arzout ankor in pti ta par si par la.

Mé sak i fé zordi lo vèr dann désèrtinn komine, épi dann bann z'asanblé, laba la proféktir kosa zot la fé sansa manz grinn zak i sort dann fé zot la pa fé griyé, zot la pa tiré non pli-zot la mette lo pyé dsou la tab ! Mi pé di arien !

Fé pète gran-gran fé d'artifis ! Roganiz bann gran konsèr ! Fé diskour mèm-la plipar d'tan an fransé. Sak mi pé dir azot si nout pèp la mont plizyèr marsh dann la kiltir, la pa zot l'otèr. La pa zot la ankourajé ! La pa zot la gingn anpèshé. Sé nout pèp rényoné la gingn arash in kékshoz konmsa – kékshoz v'amenn ali pou fini la konstriksyon son l'idantité é pou gingn son résponsabilité ousa li lé, dann l'oséan indien, an parmi nout bann voizin natirèl.

Vin désanm sa la pa in fète komèrsyal, sa la fèt la viktoir kont in sistèm inimin pou rouv in pé la port la libèrté an atandan plis an atandan myé.

Justin